



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JANVIER 2015
(N°1 - 2015)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Eric COLIN, Florence DUFOUR, Abel LEMBA DIYANGI, Corinne GUERLAIN, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MÉZIÈRES, Marion BERGERON, Frédéric LE GRAND, Martine ROVIRA, Gabrielle GIRAUX, Marc LE BOURGEOIS, Dorothée OBERTI, Daniel CAFFIN, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Jean-Pierre OBERTI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIÈRE, Christian LEDOUX, Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Marion BERGERON, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu du 28 novembre 2014 est adopté par 23 POUR et 6 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT).

1) MODIFICATION DE L'ARTICLE L2122-22 (délib. 2015-001)

Vu la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment son article 44 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19 et L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2014/023 du Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise en date du 26 juin 2014 ;

Considérant l'utilité de la compléter afin de favoriser la bonne administration de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **28 POUR et 1 ABSTENTION** (Nolwenn CLARK) décide :

- De remplacer le 4) par la formule suivante : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans les limites des seuils des procédures formalisés en vigueur »
- D'autoriser Mme le Maire à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services pour toute ou partie des pouvoirs qui lui sont délégués au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.
- De maintenir tous les autres points qui n'auraient pas été modifiés ou complétés par la présente délibération.

2) AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 (délib. 2015-002)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose que le résultat de fonctionnement anticipé pour l'année 2014 est estimé à 720 000 €

Celui-ci doit être affecté en section d'investissement dans son intégralité – article 1068 (affectation du résultat de fonctionnement) du Budget 2015 afin de couvrir le déficit d'investissement 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation du résultat ci-dessus.

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 (délib. 2015-003)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les taux des trois taxes pour l'année 2015 fixés comme suit :

	Taux votés en 2014	Taux proposés 2015	Evolution
Taxe d'habitation	17.83%	17.83 %	Inchangé
Foncier bâti	24.05 %	24.05%	Inchangé
Foncier non bâti	73.70%	73.70%	Inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** ainsi les taux des trois taxes pour 2015.

4) SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (délib. 2015-004)

Vu l'avis de la commission des Finances du 12 janvier 2015, et sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **23 POUR** et **6 CONTRE** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emīlie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit le montant des subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2015.

Fonction	Article	Associations auversoises	Subv ordinaire	Subv exception nelle
04	6574	COMITE DE JUMELAGE	2 185	
020	6574	AMICALE DU PERSONNEL	6 650	400
025	6574	J'AIME LE VALHERMEIL	150	
025	6574	FNACA	500	
025	6574	AMICALE ANCIENS C.ET M.	100	
025	6574	COMITE ENTENTE A.C	500	
025	6574	VIVRE DANS LA VALLEE DE L'OISE	190	
025	6574	PHILATELIE	100	
025	6574	95 DECIBELS	150	
025	6574	LES CITOYENS DE LA RD4	50	
025	6574	AUVERS DE LA TERRE	580	
025	6574	LIBRES PLUMES	100	
61	6574	ASS.LES AMIS DES VIEUX	5 890	
322	6574	LES AMIS DU MUSÉE DAUBIGNY	450	
311	6574	ASS.FESTIVAL D'AUVERS /OISE	35 000	
311	6574	AUVERS JAZZ	11 400	
411	6574	ADAJ	620	
411	6574	AUVERSION RYTHME	620	
411	6574	USA	500	1500
411	6574	VOI JUDO CLUB	10 260	
411	6574	GYMNASTIQUE SPORTIVE	7 220	
411	6574	FC AUVERS	10 830	
411	6574	TENNIS CLUB D'AUVERS	5 415	5 585
025	6574	AUVERS ANIMATIONS	2 000	6 000

Fonction	Article	Associations auversoises	Subv ordinaire	Subv exception nelle
411	6574	LERY GAULOS	250	
411	6574	AUVERS ATHLETISME	2 660	
411	6574	TENNIS DE TABLE	950	
411	6574	CULTURE PHYSIQUE AUVERSOISE	1 425	
411	6574	AUVERS BASKET CLUB	1 615	
411	6574	FB2M HAND BALL	3 325	
253	6574	ASSO.SPORTIVE USEP VAVASSEUR	1 140	
253	6574	COLLÈGE DAUBIGNY	240	
411	6574	OMS	300	

Fonction	Article	Associations extérieures	Subv ordinaire	Subv exception nelle
411	6574	BOXE FRANCAISE VALLEE DE L'OISE	100	
311	6574	JAZZ AU FIL DE L'OISE	3 040	
213	6574	DÉLÈG.DEPART.ÉDUCATION NATIONALE	80	
025	6574	SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE	100	
025	6574	LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	150	
411	6574	VAL D'OISE AVIRON	240	
025	6574	LES MIRA BELLES	300	
025	6574	LES GAZELLES DE FAYAKO	300	
025	6574	DIRAP	80	
025	6574	AVS SVS	45	
025	6574	RGB	550	
025	6574	ADVOCNAR	40	
025	6574	AMICALE SAPEURS POMPIERS	250	

Fonction	Article	Etablissements publics	Subv ordinaire	Subv exception nelle
520	65736	CCAS	45 000	
20	65736	CAISSE DES ECOLES	13 300	

Fonction	Article	Autre	Subv
01	6574	RÉSERVE	27 875

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

5) BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE (délib. 2015-005)

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 12 janvier 2015,

Vu les orientations présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 28 novembre 2014,

Vu les propositions de Madame le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2015 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 POUR et 6 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

- **ADOpte** le Budget Primitif commune 2015 au niveau du chapitre qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement

Dépenses : 7 387 305

Recettes : 7 387 305

Investissement

Dépenses : 2 858 550

Recettes : 2 858 550

6) TABLEAU DES EFFECTIFS ANNÉE 2015 (délib. 2015-006)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 POUR et 6 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Julien SÉRIGNAC, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT)

➤ FIXE ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2015 :

EMPLOIS PERMANENTS

GRADES	Autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus
--------	---------------------------------------	---------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1	1
Attaché principal	1	1
Attaché	5	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	1
Rédacteur principal 2 ^e classe	2	1
Rédacteur	6	5
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	11	10
	<hr/>	<hr/>
	32	26

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Chef de police municipale	1	1
	<hr/>	<hr/>
	1	1

FILIERE TECHNIQUE

Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	0
Technicien	1	0
Agent de maîtrise Principal	3	3
Agent de maîtrise	2	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	28	26
	<hr/>	<hr/>
	37	35

FILIERE SOCIALE

ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3	3
ATSEM de 1ère classe	8	5
	<hr/>	<hr/>
	11	8

FILIERE ANIMATION

Animateur	3	2
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	2	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4	3
	<hr/>	<hr/>
	9	6

FILIERE SPORTIVE

Opérateur principal des APS	1	1
Opérateur qualifié des APS	0	0
	<hr/>	<hr/>
	1	1

FILIERE CULTURELLE

Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	1
	<hr/>	<hr/>
	2	1

TOTAL **93** **78**

EMPLOIS NON PERMANENTS

<u>GRADES</u>	<u>Autorisés par le Conseil Municipal</u>	<u>Pourvus</u>
Collaborateur de cabinet	1	1
Attaché	0	0
Rédacteur	0	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	7	7
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	26	20
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	3	3
Guides Touristiques	14	13
ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	0
Besoin Occasionnel – Remplacements	4	1
	<hr/>	<hr/>
	52	43
Apprenti	1	0
Contrat d'Avenir	7	3
	<hr/>	<hr/>
	8	3
TOTAL	60	46

7) GARANTIE D'EMPRUNT – OPH VAL D'OISE HABITAT – OPERATION 1 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE (délib. 2015-007)

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la demande formulée par l'OPH Val d'Oise Habitat ;

Vu le projet de convention de garantie d'emprunt entre l'OPH Val d'Oise Habitat et la commune d'Auvers-sur-Oise ;

Considérant l'intérêt d'accorder une garantie au prêt consenti par le bailleur social afin de mener à bien l'opération de construction sise 1 bis rue du Général de Gaulle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**,

Article 1 : la commune d'Auvers-sur-Oise accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de 6 emprunts d'un montant total de 3 305 004 euros souscrits par l'OPH Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 21 logements, située 1bis, rue du Général de Gaulle à Auvers-sur-Oise (95430)

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt n° 1 : PLUS

Montant du prêt PLUS construction : 1 007 773 euros

Durée totale du prêt : 40 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Prêt n° 2 : PLUS foncier

Montant du prêt PLUS foncier : 676 714 euros

Durée totale du prêt : 50 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Prêt n° 3 : PLAI

Montant du prêt PLAI construction : 916 230 euros

Durée totale du prêt : 40 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Prêt n° 4 : PLAI foncier

Montant du prêt PLAI foncier : 342 176 euros

Durée totale du prêt : 50 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Prêt n° 5 : PLS

Montant du prêt PLS construction : 245 048 euros

Durée totale du prêt : 40 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Prêt n° 6 : PLS foncier

Montant du prêt PLS foncier : 117 063 euros

Durée totale du prêt : 50 ans dont, (s'il y a lieu) durée du différé d'amortissement de 2 ans

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Taux annuel de progressivité : de 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie de la commune d'Auvers-sur-Oise est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH Val d'Oise Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH Val d'Oise Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Val D'Oise Habitat, emprunteur, et à conclure la convention jointe à la présente.

8) PROGRAMMATION ARTS PLASTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION 2015 (délib. 2015-008)

Vu l'importance des projets en arts plastiques pour cette année 2015,

Considérant que la commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversois et visiteurs une programmation culturelle de qualité,

Considérant que le Conseil Général est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre de l'aide aux projets arts plastiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **Solliciter** auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention à hauteur de 8000 € (TTC), dans le cadre de l'aide aux projets arts plastiques 2015
- **Autoriser** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention,
- **Dire** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal
- **Solliciter** du Conseil Général du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle

9) OBJET : PROGRAMMATION ARTS VIVANTS – DEMANDE DE SUBVENTION (délib. 2015-009)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'importance du projet arts vivants présenté pour cette année 2015,

Considérant que la commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux auversois et visiteurs un programme culturel de qualité,

Considérant que le Conseil Général est susceptible d'apporter aux communes une aide financière au titre des arts vivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention à hauteur de 8000 € (TTC), pour la programmation arts vivants,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention,
- **Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal
- **Sollicite** auprès du Conseil Général du Val d'Oise l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle

10) AIDE A PROJET DU FONDS HANDICAP ET SOCIETE PAR INTEGRANCE (délib. 2015-010)

Considérant la possibilité de bénéficier d'une aide à projet financée par le Fonds Handicap et Société de la mutuelle Intégrance.

Considérant l'utilité pour la commune d'Auvers-sur-Oise de candidater à cette aide à projet dans le cadre de l'aménagement du futur Office de tourisme notamment en installant une banque d'accueil accessible au public handicapé physique et à mobilité réduite.

Considérant la nécessité de classer le futur Office de tourisme en label Tourisme et Handicap ainsi qu'en catégorie I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à solliciter Intégrance afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible concernant le projet d'aménagement de l'accueil de l'Office de Tourisme.
- **Charge** Madame le Maire ou son représentant d'effectuer toute démarche pour la mise en œuvre de ce projet.
- **Sollicite** l'accord de Intégrance afin d'engager l'opération sans préjuger de l'octroi de la subvention définitive.

11) ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES OFFICES DE TOURISME DE FRANCE (délib. 2015-011)

Considérant la nécessité de classer le futur Office de tourisme « Office de tourisme de France » pour une reconnaissance qualitative et professionnelle de l'accueil sur la commune d'Auvers-sur-Oise.

Considérant l'utilité pour l'Office de tourisme d'intégrer un réseau national de professionnels du tourisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au travers de son Office municipal à la Fédération Nationale des Offices de tourisme de France.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à engager toute démarche pour la bonne mise en œuvre de cette adhésion.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015.

12) COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - CREATION (délib. 2015-012)

Vu l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de créer une commission communale d'accessibilité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la composition de la commission communale pour l'accessibilité, constituée de 3 collèges de 5 membres chacun (Conseil municipal, représentants des personnes handicapées, experts techniques)
- **Désigne** au scrutin proportionnel cinq membres titulaires et cinq suppléants élus représentant le Conseil municipal :

Membres titulaires	Membres suppléants
Eric COLIN	Gabrielle GIRAUX
Martine ROVIRA	Jean-Pierre OBERTI
Florent BEAULIEU	Daniel CAFFIN
Marion BERGERON	Abel LEMBA DIYANGI
Emilie SPIQUEL	Nolwenn CLARK

La séance est levée le 22 janvier 2014 à 23h59.

Fait à Auvers-sur-Oise, le **29 JAN. 2015**


Isabelle MÉZIÈRES
Maire d'Auvers-sur-Oise

